



# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

## relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Barrois, du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Haute-Saulx et du plan local d'urbanisme (PLU) de Gondrecourt-le-Château avec le projet de centre de stockage Cigéo du 6 janvier 2020 au 14 février 2020 inclus

### Objet de la concertation préalable

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information, de débattre des objectifs et des principales orientations proposées pour assurer la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Barrois, du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Haute-Saulx et du plan local d'urbanisme (PLU) de Gondrecourt-le-Château avec le projet de centre de stockage Cigéo.

### Organisation de la concertation préalable

Cette concertation préalable a été décidée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, conformément aux dispositions de l'article L. 121-17 du code de l'environnement.

Madame Marie-Line Meaux a été désignée garante de cette concertation par la Commission nationale du débat public, conformément aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement (décision 2019/173/CIGEO/11 : <https://www.debatpublic.fr/file/3488/download?token=SE9MX9Yh>). **Cette concertation préalable se déroulera du 6 janvier au 14 février 2020 inclus.**

Des questions et observations peuvent être adressées à Madame la garante par voie dématérialisée, à l'adresse e-mail : [marie-line.meaux@garant-cndp.fr](mailto:marie-line.meaux@garant-cndp.fr)

### Modalités de la concertation préalable

Le site internet <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/> permettra du 6 janvier au 14 février inclus de :

- consulter et télécharger les documents relatifs au dossier de la concertation préalable ;
- le dépôt d'avis ;
- le dépôt de questions, auxquelles une réponse sera apportée sur ce site internet par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le dossier de concertation est également consultable :

- dans les mairies et sièges des collectivités suivantes, aux horaires habituels d'ouverture :
  - o siège du Pays Barrois : PETR du Pays Barrois, 1 rue de Popey, 55000 Bar-le-Duc
  - o siège de la Communauté de communes Porte de Meuse : 1 rue de l'Abbaye, Écurey, 55290 Montiers-sur-Saulx
  - o mairie de Gondrecourt-le-Château : 15 Place de l'Hôtel de ville, 55130 Gondrecourt-le-Château
- à la préfecture de la Meuse à Bar-le-Duc : 40 rue du Bourg, 55000 Bar-le-Duc

Deux rendez-vous de la concertation sont prévus :

- un atelier de concertation, organisé le **21 janvier 2020 à l'espace « Écurey Pôles d'Avenir » (1 rue de l'Abbaye, 55290 Montiers-sur-Saulx) à 18h30**
- une réunion publique, organisée le **5 février 2020 à l'espace « Écurey Pôles d'Avenir » (1 rue de l'Abbaye, 55290 Montiers-sur-Saulx) à 18h30**

### Suites de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, Madame la garante rédige un bilan prenant en compte l'ensemble des contributions, avis et questions. Elle transmet ce bilan au ministère de la Transition écologique et solidaire qui le publie sans délai sur son site internet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du code de l'environnement).

Le ministère de la Transition écologique et solidaire dispose ensuite de deux mois pour publier sur son site internet les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation préalable (articles L. 121-16 et R. 121-24 du code de l'environnement). Ce bilan et enseignements seront également présentés dans le cadre de la concertation post-débat public sur le projet Cigéo menée par l'Andra.